

**ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DE CONSTRUCTION
DE CAVEAUX AU CIMETIERE DE SAINT-TROPEZ
EXERCICE 2018**

**NOTE DE SYNTHÈSE ET
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

Le budget 2018 du budget annexe de Construction de Caveaux au Cimetière débattu en Conseil Municipal du 14 novembre 2017, s'élèvera cette année, toutes sections confondues, à la somme de **140.010 €**, dont **75.010 €** au titre de la section de fonctionnement et **65.000 €** au titre de la section d'investissement.

Il est rappelé, conformément aux textes législatifs en vigueur, que ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M4 relative au service public à caractère industriel et commercial.

En conséquence, les dépenses et recettes de ce budget annexe sont soumises à la TVA et budgétisées hors taxe. Les déclarations de TVA sont trimestrielles.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2018 seront provisionnées, une somme de **10.000 €** à l'article 605 « travaux » pour permettre la réalisation éventuelle ou le rachat de caveaux ou cases et de nouveaux aménagements et une somme de **10 €** pour la régularisation des arrondis de TVA. Une somme de **10.010 €** correspondant à la vente des caveaux et cases est provisionnée en recettes à l'article 704 pour équilibrer la dépense.

Les écritures d'ordre de gestion des stocks s'équilibrent pour leur part à **65.000 €** en dépenses et recettes de fonctionnement.

Au global, les dépenses et recettes de fonctionnement de l'exercice 2018 s'équilibrent à **75.010 €**.

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes d'investissement s'établissent quant à elles à **65.000 €** et sont uniquement constituées par les écritures d'ordre afférentes à la gestion des stocks initiaux et finaux, respectivement en recettes et dépenses d'investissement.

CONCLUSION :

Ce budget annexe est créé et élaboré pour permettre la construction de caveaux ou cases au cimetière et leur vente à des particuliers.

Il devrait rester au 31 décembre 2017 :

- 1 caveau de 4 places
- 2 caveaux de 4 places rétrocedés
- 43 cases de 2 places
- 31 cases de 4/6 places

Il vous est demandé,

Après avis favorable de la commission « Travaux-Finances-Administration Générale » en date du 06 DECEMBRE 2017 :

1. D'ADOPTER les propositions budgétaires de Monsieur le Maire, y compris les pièces annexes,
2. D'ARRETER le Budget Primitif 2018 du budget annexe de Construction de Caveaux au Cimetière, dont la balance s'établit comme suit :

➤ Dépenses et recettes de fonctionnement	75.010 €
➤ Dépenses et recettes d'investissement.....	<u>65.000 €</u>
	140.010 €

3. DE PRECISER que la section de fonctionnement est votée par chapitre et la section d'investissement par opération.

QUI VOTE CONTRE ?

QUI S'ABSTIENT ?

QUI VOTE POUR ?